Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/09/2023 à 13h44
Réference de l'AR : 051-215104563-20230921-6046-DE
Affiché le 22/09/2023 ; Certifié exécutoire le 22/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Septembre 2023

Date de convocation :
15 Septembre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 12

POUR : 11
CONTRE : 1
ABSTENTION : 0

N°6046

OBJET :
CREATION DES VESTIAIRES : AUTORISATION D'ATTRIBUTION DES DERNIERS LOTS DU MARCHE PUBLIC

L'an deux mil vingt-trois, 21 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, Mme Denise CHARLOIS, M. Laurent BERTIN, M. Cyrille GRUAT-CHERRIOT, Mme Malika DHOTEL, Mme Cécile LOPEZ, M. Xavier FEVRE, Mme Laëtitia FRENOY formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.
Excusé : M. Thomas PERRIER
Pouvoirs : M. Vincent GAVROY à M. Bruno MARTIN, M. Harold BRISSY à Mme Marie BRUN, ,Mme Chantal MICHEL à Mme Cécile LOPEZ

Secrétaire de séance : Malika DHOTEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique relatif à la procédure d'appel d'offre,
- Vu les procédures adaptées réalisées en novembre 2022, en avril 2023 et en septembre 2023,
- Vu la commission d'appel d'offres du 5 septembre 2023,
- Vu la délibération 6033 du 7 Septembre 2023 portant sur l'attribution partielle des lots du marché public vestiaires,
- Considérant les réponses apportées par les entreprises dans le cadre du marché public et lors de la phase négociation,
- Considérant la date butoir d'envoi des lots retenus pour ne pas perdre les subventions accordées par le FEADER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer les lots définis ci-dessous, relevant de la procédure adaptée, aux entreprises classées premières par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'elles produisent l'attestation fiscale et sociale ;

				Bâtiments A et B			
N° des lots	Désignation des lots	Estimation € HT Hors PSE		Entreprise mieux-disante	Offre de base HT	VLE ou PSE HT	Total retenu HT
Lot n°1	VRD	47 245.00		TPJ	54 483.00		54 483.00
Lot n°2	Maçonnerie-Gros Œuvre	130 000.00		CASA CONSTRUCTION	118 950.00	3 450.00	122 400.00
Lot n°7	Plâtrerie-Faux-plafonds	22 446.00		VOINCHET	43 202.00		43 202.00
Lot n°12	Plomberie-sanitaires	44 000.00		COUVERCHEL	101 221.39	49 927.47	151 148.86
TOTAL BASE HT (B)		243 691.00			317 856.39	53 377.47	371 233.86

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à ces lots et à signer l'ensemble des documents nécessaires ;

DIT que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

MAIRIE DE SAINT-JUST-SAUVAGE R.F. 51260

Fait à Saint Just-Sauvage, 21 Septembre 2023
Le Maire,
Bruno MARTIN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.